

REGLEMENT INTERIEUR PALATINO CLUB PRIVE

Acceptation du règlement

Le Palatino est un établissement recevant du public, mais reste une propriété privée. En pénétrant dans cet établissement vous acceptez ce règlement ainsi que tout ce qui en découle.

Conditions d'accès

L'accès est exclusivement réservé aux clients ayant réglé leur droit d'entrée.

La direction du Club a choisi de réserver son accès aux plus de 25 ans, une pièce d'identité pourra vous être demandée à l'entrée, en cas de non présentation du justificatif un refus d'accès au club pourra vous être adressé.

Les photocopies ou pièces d'identité téléchargées sur téléphone ne pourront être acceptées.

Entre 18 ans et 25 ans seule la décision du personnel d'accueil ou de la direction sera prise en compte.

Comportement

Un comportement correct et respectueux est demandé durant les prestations.

Le personnel d'accueil et la direction se réserve le droit de signifier un refus d'entrée ou une expulsion immédiate à toute personne ayant une attitude incorrecte ou manquant de respect envers la clientèle ou le personnel, ou faisant preuve de harcèlement, d'un comportement choquant ou déplacé, de menaces, d'intimidations, de geste à tendance raciste ou toutes autres formes d'agressivité.

Tenue

Une tenue convenable est demandée. (Chemise ou polo avec col et chaussures de ville)

Les T-shirt, basquettes sont interdits. Les casquettes, chapeaux et vêtements à capuches ou tout autre effet couvrant le visage devront être déposés au vestiaire, les basquettes, les maillots de footballeurs, les trainings, les vêtements de chantier seront systématiquement refusés.

Introduction ou sortie interdite ; une fois dans l'établissement, la sortie est définitive.

Il n'est pas permis d'introduire des boissons ou de la nourriture dans la discothèque.

Toute personne ayant introduit ce type de marchandise se verra signifier une exclusion immédiate.

Il est strictement interdit de pratiquer un commerce, de quelque nature que ce soit, dans la discothèque, même s'il s'agit :

De matériel promotionnel.

Les boissons et les aliments consommés à l'intérieur de la discothèque doivent avoir été vendus par la discothèque.

Il est strictement interdit de sortir avec des verres, des consommations, des bouteilles ou d'autres objets semblables achetés à l'intérieur.

Il est interdit de consommer des boissons sur la piste de danse.

Comportement illicite

L'accès sera interdit aux personnes en possession ou sous l'influence de drogues.

La consommation de drogues est interdite tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la discothèque.

Toute personne ayant introduit ce type de marchandise se verra signifier une exclusion

immédiate, et pourra être un motif de refus d'accès futur pour une durée définie par les responsables de l'établissement .

Aucune excuse ne sera admise. Nous pratiquons la tolérance zéro.

L'accès sera interdit aux personnes en possession d'armes ou de bombes aérosol quelles qu'elles soient. Les objets susceptibles d'être utilisés comme des armes seront confisqués, et si le cas l'exige, remis aux services de Police ou de Gendarmerie.

Alcool

Toute personne sous l'emprise excessive d'alcool ne pourra accéder à l'établissement à son arrivée.

En quittant l'établissement, des dispositifs de dépistage se trouvent à la disposition de la clientèle, il sera donc conseillé en cas de doute de s'adresser au personnel pour procéder aux vérifications nécessaires avant la reprise de véhicule.

Refus d'accès

L'accès sera refusé aux personnes donnant des signes d'excitation ou d'agressivité, ou à tout effet de groupe présentant des signes de turbulence.

L'accès sera refusé aux personnes ayant déjà provoquées des incidents ou ayant été impliquées dans des bagarres dans le passé.

En cas d'écart de conduite ou de violence, il sera fait appel auprès des services de Police ou de Gendarmerie pour gérer le litige.

L'accès à la discothèque sera refusé ultérieurement à toute personne s'attardant de manière inconsidérée (nuisance du voisinage, pollution ...) sur la voie publique après l'heure de fermeture.

Responsabilité

L'établissement ne peut être tenue responsable des blessures et des dégâts matériels et autres causés par d'autres visiteurs.

Non-respect du règlement

Le non-respect du présent règlement intérieur peut entraîner l'exclusion.

Toute infraction au présent règlement, agression de personne ou détérioration de matériel, vol, effraction, entraîne systématiquement l'interdiction d'accéder à l'établissement et peut faire l'objet de poursuite judiciaire.

Le parking étant ouvert et non surveillé l'établissement ne pourra être tenue responsable de vols ou de dégradations sur les véhicules.